



Pour la greffe et le don d'organes en France

FONDATION GREFFE DE VIE

Reconnue d'utilité publique
par décret du 25 novembre 2005, publié au JO du 26 novembre 2005

27 rue du Chemin Vert - 75011 Paris
Tél : 01 48 07 47 30

www.greffedevie.fr

LA CHARTE DU BENEVOLE

Pour atteindre leurs objectifs communs, la Fondation Greffe de Vie et les bénévoles s'engagent conjointement à respecter les termes de cette charte.

Etre bénévole de la Fondation Greffe de Vie

Etre bénévole, c'est avant tout un engagement personnel en faveur d'une cause qui vous tient à cœur.

Il s'agit d'apporter à la fondation votre temps, votre expérience et vos compétences. C'est une démarche volontaire et gratuite. Vous devez être conscient que vous n'en tirerez aucun profit, si ce n'est la satisfaction de faire œuvre utile.

Pour être bénévole, il est également important de partager les valeurs et les idéaux de la Fondation et d'en respecter les règles d'éthique et de fonctionnement.

○ La place des bénévoles dans la Fondation.

Dans le cadre des actions de la Fondation Greffe de Vie, les bénévoles peuvent, en fonction de leurs désirs et de leurs compétences, s'investir dans plusieurs types de missions, par exemple :

- **Information et sensibilisation à la Greffe et au don d'organes :** interventions dans les lieux d'enseignements et les entreprises, ou lors d'événements ponctuels (salon, congrès, manifestations, etc.)
- **Représentation de la Fondation :** Après formation, devenir porte parole de la Fondation Greffe de Vie en présentant et en défendant nos actions
- **Tâches administratives :** informatique, envoi de mailing, documentation, aide à la collecte de fonds, secrétariat, traductions, graphisme...

- **Rédaction d'articles**, pour le site de la Fondation, son magazine, ou tout autre support qu'elle est à même de mettre en place.
- **Gestion de projet** : Si vous êtes particulièrement motivé(e), si vous avez du temps à consacrer à la Fondation, en fonction de vos compétences, vous pouvez être amené à gérer dans la durée des projets de natures très diverses...

○ **Les droits des bénévoles**

La Fondation Greffe de Vie s'engage à l'égard de ses bénévoles :

- à fournir les moyens et la formation nécessaires à l'exercice de l'activité bénévole
- à leur confier, en fonction de ses besoins propres, des activités correspondant à leurs souhaits, à leurs compétences, à leurs motivations et leur disponibilité
- à définir les missions, responsabilités et activités pour chacun d'entre eux
- à rendre possible le changement éventuel d'activité au sein de la fondation

Les frais éventuellement engagés dans le cadre de l'exécution des missions sont remboursés par la Fondation, sur justificatifs. L'accord formel de la Fondation doit cependant être demandé au préalable.

○ **Les engagements des bénévoles**

L'activité bénévole étant librement choisie, il n'existe aucun lien de subordination, au sens du droit du travail, entre la Fondation Greffe de Vie et ses bénévoles, mais ceci n'exclut pas le respect de certaines règles et de consignes.

Ainsi, le bénévole s'engage à :

- respecter les buts, les moyens et l'éthique de la Fondation
- répercuter exactement le discours tenu par la Fondation. En particulier, les informations sur la greffe et le don d'organes délivrées par les bénévoles doivent être totalement fiables
- se sentir solidaire du développement de la Fondation
- respecter son organisation, son fonctionnement et la présente charte
- collaborer avec les autres acteurs de la Fondation : dirigeants, salariés permanents et autres bénévoles
- ne pas diffuser de données confidentielles
- assurer avec sérieux, discrétion et régularité la ou les missions confiées par la Fondation
- s'engager à alerter la Fondation de toute difficulté rencontrée dans l'accomplissement de ces missions, quelles qu'en soient les conséquences

Les bénévoles sont libres de quitter la Fondation à tout moment, mais s'engagent, dans toute la mesure du possible, d'en aviser la Fondation avec un délai suffisant pour ne pas compromettre la réalisation des actions concernées.

Coupon à remettre à la Fondation Greffe de Vie

Je soussigné(e) :

Demeurant :

téléphone :

adresse email :

reconnais avoir reçu un exemplaire de la Charte du bénévole de la Fondation Greffe de Vie, en avoir pris parfaitement connaissance et déclare en accepter tous les termes.

Je reconnais n'être lié à la Fondation Greffe de Vie par aucun contrat de travail ou engagement d'aucune sorte qui pourrait à quelque titre que ce soit s'apparenter à un contrat de travail, ni me mettre sous le contrôle de la Fondation ou sous sa responsabilité.

Je m'engage à respecter la finalité et l'éthique de la Fondation, à soutenir la Fondation dans l'accomplissement de ses principaux objectifs.

Je m'engage à respecter l'organisation de la Fondation, ses Statuts et son fonctionnement et à collaborer avec tous les autres acteurs de la Fondation (dirigeants, salariés permanents et autres bénévoles).

Je m'engage à assurer avec sérieux, discrétion et régularité mon activité de bénévole.

A :

Le :

Signature :

(faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »)